



Horaires : 9h - 17h
Durée : 14h / 2 jours



Lieu : À définir



Nombre de participants :
4 à 12 participants



Public :

Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM), professionnels en charge de la protection des personnes vulnérables, intervenants dans les secteurs médico-social, juridique et social.



Tarif :
Intra : sur devis



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Contactez notre référent handicap

Maryse DIALLO :
04 94 60 39 07



Formalisation de la formation :

- **1 certificat de réalisation validant les compétences acquises.**

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - CADRE ET PRATIQUE POUR LES MJPM

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les fondements juridiques de la protection des majeurs pour une pratique éthique et conforme à la loi.
- Comprendre les procédures, obligations et responsabilités légales des MJPM dans le cadre de leur mission.
- Acquérir les compétences nécessaires pour évaluer, gérer et protéger les biens et les droits de la personne protégée, en accord avec les différents régimes de protection.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Le Cadre légal de la protection juridique

- 1.1. Les principes généraux de la protection juridique
- 1.2. Les textes de référence : les lois fondatrices, y compris la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs.

2. Procédures internes suite à la désignation du MJPM

- 2.1. Obligations légales du MJPM

3. Les différents régimes de protection

- Sauvegarde de justice
- Curatelle (simple ou renforcée)
- Tutelle
- Mandat de protection future
- Habilitation familiale

4. Les Actes conservatoires, d'administration et de disposition

5. La protection des biens de la personne protégée

- 5.1. Gestion Bancaire : comptes, livrets et contrats d'assurance Vie
- 5.2. Gestion du Logement principal ou secondaire
- 5.3. Les Actes Liés à l'Intervention d'un Notaire

6. La Protection de la Personne – Santé et Consentement aux Soins

- 6.1. Consentement aux Soins
- 6.2. Choix du Médecin et Personne de Confiance
- 6.3. Soins Psychiatriques

7. La protection de la personne – Actes personnels et citoyenneté

8. Clôture et fin de mesure de protection

PRÉREQUIS	MOYENS PÉDAGOGIQUES	SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS
Aucun	Alternance de phases théoriques et pratiques. Exercices / Études de cas Feedback personnalisés	Évaluation en continu – QCM Feed-back tout au long de la formation Bilan oral de la formation Questionnaire de satisfaction